Comme les précédentes années une distribution extraordinaire de pain blanc et de viande sera faite aux pauvres du Bureau de bienfaisance et une distribution de gâteaux aux élèves des écoles communales.

Mem. — La commission du mouvement à élever un soldat d'Hem morte pour la patrie, invite les sociétés patriotiques d'Hem, des villes et villages environnants à assister à la cérémonie et à l'inauguration du monument qui sera lieu samedi prochain à 3 heures. Le soir, solennel salut chanté à 11 h. du matin par M. Gavelle, sonnerie militaire. La municipalité y assistera tout entière.

La musique municipale et l'harmonie de la Citadelle, jouera un morceau funèbre au souvenir de ses enfants morts pour la patrie.

Nous serions heureux de voir un grand nombre des vrais patriotes tous réunis pour faire honneur aux soldats dont les noms sont gravés en lettres d'or, tombés pour la défense du pays.

Tous les ans à Hem on fait la fête du 14 juillet; un grand cortège se fait à l'extrémité du village, accompagné de toutes les sociétés au nombre d'une trentaine, musique en tête.

LILLE

Tombé d'un échafaudage

Hier, vers 11 heures 1/2 du matin, Henri Biliot, 30 ans, maçon, domicilié à Croupilin et travaillant chez M. Rouzé, entrepreneur, rue de Lens, était occupé aux travaux des constructions de la Faculté de droit, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba de son échafaudage d'une hauteur de 7 mètres. Relevé assez vite, le blessé a été transporté à l'Hospital St-Sauveur.

Dans sa chute, Biliot s'est fait à la tête quelques contusions sans gravité.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Un audacieux voleur

Audience du 10 juillet

Présidence de M. Martin, vice-président

TOURCOING

Un jeune ouvrier, Charles Nys, 19 ans, voulait paraître habiller à peu de frais.

Vendredi dernier, vers 8 heures du matin, il comparaît au tribunal pour le marché du chanvre. Il se présentait en effet chez Mlle Dujardin et, demandant à crédit une paire de chaussures au nom de son père, M. Franck, distillé. La paire de souliers l'a fut livrée.

Il se rendait alors chez M. Cabon, tailleur, rue Saint-Jacques : là il demandait un complet que son brave oncle, M. Vienne, devait venir payer. M. Cabon faira un complet et fit accompagner le jeune homme par un employé porteur des complets. En route, il fitait à l'anglaise.

Il s'était aussi présenté chez M. Adolphe Duquanquier, chapelier. Grand'Place, où il avait acheté à crédit une casquette de 2 fr. 25.

C'est ce qui amène Charles Nys devant le Tribunal. Il va voir infliger 3 mois de prison.

Tentative de vol. — Mercredi 4 juillet, vers 9 h. du soir, pendant que la domestique de la dame veuve Dalle, rue Tossée 17, était seule dans la maison, 3 individus venaient lui demander un verre d'eau.

Quand ces hommes se furent désaltérés, ils partirent et le serrant contre dans la cuisine. Intimidant un bruit inusité dans le cabaret elle y entra et vit un homme près du comptoir, qui se sauva à son approche. C'était Achille Corbard, 20 ans, maçon qui a été reconnu à sa sortie du cabaret par un domestique.

La Tribunal punit cette tentative de vol de 4 mois de prison

Tribunal correctionnel d'Avesnes

Présidence de M. Villette, vice-président.

Ministère public : M. Dupuy, vice-président.

Le 21 juin, Elisa Capleun, 31 ans, femme A Thur, tenant bar de la maison de prostitution à Avesnes, avait, à la suite de violentes injurieuses, sous l'empire de la jalousie (on va-t-elle se calmer?) tiré un coup de revolver sur son mari, et lui avait fait une blessure en sortant de la joue droite, qui assistit après la scène, elle fut mise en liberté provisoire sous caution.

Les débats de cette affaire avaient lieu hier mardi, ils avaient attiré une nombreuse assistance dans le prétoire du tribunal correctionnel.

Après une très éloquente plaidoirie de Me Pasqual fils, avocat, qui montre la terreur de sa cliente, qu'il a frapée à chaque instant et au lit à apporter toutes choses de son indigne mari, le tribunal, par un jugement fortement motivé, condamne la femme Martin, née Elisa Capleun, à quatre mois de prison.

Cour d'assises de la Mayenne

LE VICAIRE ASSASSIN

L'interrogatoire

Le président interroge l'accusé :

D. Quand vous avez quitté le séminaire quelle était votre situation de fortune.

R. Ma fortune consistait en ceci : dans un aménagement que j'avais dans ma chambre et d'une bibliothèque que je m'étais procurée étant au séminaire : d'argent personnel à moi, en valeurs ou en titres, je n'en avais pas.

D. Votre revenu de vicaire était de combien?

R. De 1,200 fr.

D. Vous payiez 500 fr. de pension à votre grand'?

R. Parfaitement.

D. Donc il vous vous restait que 1,200 fr. pour vos charités ou vos menues dépenses. Eh bien! des recherches faites il résulte que de 1888 à 1894, c'est-à-dire en six ans, on trouve que vous avez dépensé près de 30,000 fr.

R. Je le reconnais.

D. Eh bien! écrit le président, quand on n'a qu'un revenu assez aléatoire de 1,000 à 1,200 fr. on se mêle pas la vie de dissipation, de débauche et d'orgie que vous avez menée.

Les orgies de l'accusé

Le président poursuit son interrogatoire.

D. Vous sûriez souvent dans les maisons de tolérance, vous y dépensiez de 12 à 25 francs dans chacune de vos visites. (Mouvement.)

R. Il m'est pénible de parler de cette question, parce que j'ai des avoués à faire. (Marques d'attention). Je reconnais avoir manqué à la dignité du caractère sacerdotal. Je regrette bien vivement ma chute; je sai déjà bien souvent demandé pardon à Dieu. Aujourd'hui que les choses sont traitées devant les hommes, j'en demande pardon aux hommes.

L'accusé déclare ensuite n'être pas allé aussi souvent qu'on le prétend dans les maisons de débauche. Il affirme n'avoir pas à en reprocher d'autres choses que celles et il dit que les dépenses exagérées qu'on lui impute sont fausses.

Répondant au président, Mlle Brunean avoue que pour ses escapades nocturnes il portait un costume complet qu'il dissimulait sous sa douillette à sa sortie du presbytère.

D. Mais où changiez-vous de costume à votre arrivée à Laval?

R. Dans la rue, le soir, à la faveur de l'obscurité de la nuit, j'en avais prestement ma douillette dont je faisais un petit paquet.

L'accusé nie ensuite avoir eu des maîtresses malgré les affirmations contraires de l'accusation.

Le président remarque alors que l'argent considérable gaspillé par l'accusé provienderait, d'après l'accusation, d'indélicatesses, de vols, d'abus de confiance *compliqués de faux dessinés.*

Incendie volontaire

Le président interroge alors l'accusé sur les faits d'incendie qui lui sont reprochés.

D. Vous êtes accusé d'avoir mis deux fois le feu au presbytère d'Astillé.

Une première fois c'était seulement deux jours après avoir commis l'assurance.

L'accusation, dit le président, prétendra que vous avez mis le feu pour toucher la prime d'assurance.

L'abbé Brunean se défend énergiquement d'être l'incendiaire.

Le vent violent qui n'avait cessé de souffler toute la nuit développa rapidement les progrès du feu, dit-il.

Quant à la perte de l'argent du curé Pointeau, c'est évidemment le sinistre qui la dérora, car on a retrouvé dans les décombres deux ou trois pièces de 20 francs.

On m'accuse d'avoir volé l'abbé Pointeau. Je proteste de mon innocence.

Il me également avoir volé la caisse de fabrique.

D. Vous reconnaissez avoir touché la prime d'assurances.

R. Oui, monsieur, 3,000 francs (Bruit).

L'assassinat du curé Fricot

Le près dont aborde enfin les faits relatifs à l'assassinat et au vol dont fut victime le curé d'Entrammes, M. Fricot.

D. Vous étes arrivé à Entrammes en 1893 ?

En septembre 1893 on vol est commis au préjudice de la fabrique. Or il est établi aujourd'hui que le bon curé connaissait le voleur, mais il ne voulait pas le dénoncer par respect pour le caractère sacré dont il était revêtu. Il n'en était cependant ouvert à son gouvernante, tout en recommandant le secret pour ne pas déshonorer un prêtre.

R. C'est la bonne qui a pu dire à M. le curé que j'étais le voleur, mais j'affirme que M. Fricot n'a pas connu un seul instant le doute sur la parfaite entière confiance après comme avant le vol.

Le président. — Nous verrons plus tard si ce que vous dites là est exact, quoi qu'il en soit le 2 janvier de cette année le jeune Lochain, gardien de neuf ans, vient vers sept heures du soir pour ouvrir que le curé était mort.

M. le Curé n'est pas là, lui dit-il, vous, il est sûr tout à l'heure pour aller dans le bourg. Il ne va sans doute pas tarder à revenir.

L'absence du curé ne fut point sans étonner la Jeanne ta, la vieille gouvernante. En effet la doublette et le chapeau du curé étaient resté au portemanteau. L'accusation vous accuse d'avoir commis l'assassinat de ce vénérable prêtre.

R. Je suis encore un bien innocent.

D. On a remarqué votre sortie dans le jardin quelques instants avant la disparition du curé. Qu'y faisiez-vous ?

R. Je suis allé y chercher un petit rondin pour avoir le feu de ma chambre.

Le président. — Ce qui est certain, c'est que l'abbé Fricot a été précipité dans le puits vers cinq heures et qu'il a survécu jusqu'à huit heures à ce crime. Des voisins ont, en effet, entendu pousser des gémissements mais on les a attribués à un homme ivre. On ne pouvait soupçonner la présence du curé au fonds du puits.

Donc de six à huit heures, pour éviter le bruit des gémissements votre victime vous y a jeté de l'harmonium. Ensuite, les pilettes étant de vieuses plus faibles, vous dînez le repillement. Enfin le malheureux curé, vous ayant restraint toujours, vous fûtes obligés de vous mettre à sa recherche dans le presbytère, dans l'église, dans le jardin.

Vers onze heures, toujours en compagnie de la vieille gouvernante, vous allez dans le bourg demander si on l'a vu. Personne ne peut vous renseigner.

D. On'avez-vous à dire à tout cela ?

R. Mais absolument rien. Sinon que je ne suis pas l'auteur d'un pareil forfait.

Le président demande comment il explique les tâches de sang constatées sur le clavier de l'harmonium et sur une lampe.

R. Cela provient probablement d'une écorchure que je me suis faite en retirant M. le curé du puits. *Quant aux traces de poussière que le domestique a remarquées le soir du crime* et sur sa soutane et que l'accusation attribue au transport des bûches, j'ai ignore la provenance.

L'audience est levée à cinq heures un quart et renvoyée à demain à onze heures.

L'assassinat de Laval

Le président interroge l'abbé Brunean sur les faits relatifs à l'assassinat de la veuve Bourdais, fleuriste, qui de la Mayenne, à Laval.

D. Vous connaissiez la veuve Bourdais ?

R. Je ne la connaissais nullement, je ne suis jamais entré chez elle.

D. Etiez-vous à Entrammes le 12 février 1893 ?

R. Mais oui, Monsieur le président.

D. Il paraît cependant que vous n'êtes pas vous qui avez dit la messe ce jour-là. On a dû en votre absence aller chercher un trappiste pour dire la messe.

R. Du tout, ce n'est pas ce jour-là que le trappiste a pu ire la messe à ma place. Je l'ai dite moi-même. (Mouvement).

Le président. — Eh bien! Messieurs les jurés, ce jour-là, la veuve Bourdais avait déjà été victime d'un vol. Cela, dit-elle, qui avaient ouvert l'armoire pillée, se trouvaient enfermées dans le tiroir-caisse d'un meuble placé dans la boutique de la marchande de fleurs. On a retrouvé en la possession de Brunean des clefs ouvrant le tiroir-caisse qui fut également fouillé le jour de l'assassinat. Il a Brunean fut aussi trouvé nanti d'une clef ouvrant la porte de la cuisine.

D. Comment expliquez-vous la provenance ou l'utilité pour vous de ces divers clefs ?

R. Je ne l'explique pas, c'est le hasard sans doute qui m'a fait avoir des clefs comme celles-là. (Bruit)

D. Le jour du crime, vers huit heures du soir, un homme dont le signalement correspond exactement au vôtre, d'après un témoin, a été vu pénétrant dans la boutique de la veuve Bourdais.

Le président relève ensuite ce propos tenu par l'abbé Brunean à un bourrelier d'Entrammes : « Si j'avais tué du monde comme j'ai tourné au bien, j'aurais fait un terrible assassin » (Sensation)

Ces paroles, se borne à répondre Brunean n'ont certainement pas été dites ainsi par moi ; en tout cas, on aliss ont été mal rapportées. (Mouvement).

Le président. — Vous n'avez pas autre chose à ajouter à votre interrogatoire ?

R. Non, Monsieur le président.

D. Et l'abbé Brunean, sur ces derniers mots, se rassied péniblement, en croisant ses bras sur sa poitrine.

L'interrogatoire étant terminé, la Cour procède au siloé à l'audition des témoins.

Tué par une décharge électrique

Un affreux accident s'est produit hier matin, avenue des Champs-Elysées, n° 44. Un ouvrier, Louis Béguin, âgé de vingt-neuf ans, demeurant rue Hoche, était occupé à réparer des câbles électriques lorsque, tout à coup, il posa la main sur un demi-circuit non isolé.

Une formidable décharge se produisit et en un instant le malheureux fut enveloppé de flammes. A ses cris des ouvriers accoururent et transportèrent leur camarade à l'hôpital Beaujon.

Quant il fallut d'abhabiller le malheureux, on s'aperçut qu'il était brûlé sur tout le corps et qu'il ne survivrait à l'atroce mal à l'usée.

Louis Béguin est mort hier à quatre heures de l'après-midi.

POUR DÉVELOPPER LEURS FORCES les dames, les enfants et les personnes anémiées devraient consommer quotidiennement et régulièrement (*pur ou avec de l'eau*) l'excellent VIN de

BANYULS-TRILLES

Justement recommandé par les célébrités médicales en raison de ses propriétés toniques et fortifiantes

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets et chez les Entrepositaires

Exiger l'étiquette sur la bouteille.

TRIBUNE PUBLIQUE

Roubaix, le 9 juillet.

Monsieur le Directeur,

Je prends la respectueuse liberté de vous signaler les lettres de cette semaine sur les lettres de quartier. Impossible d'y lire les heures des différentes levées. Presque toutes aussi, ne peuvent plus indiquer la dernière levée qui y a été faite dans le doute... il ne faut pas s'abstenir.. il faut, au contraire, courir bien vite, à la Grande Poste et l'on arrive... en retard.

L'entretien de ces boîtes incombe paraît-il à la Ville, un peu de couleur, s.v.p.; d'abord : des lettres ressemble, pour indiquer les levées.

Agréez, etc.

Pointre Gauffers,
Pointre, Roubaix, rue des Arts, 163.

Tourcoing, le 8 juillet 1894.

A Monsieur le Directeur du journal *l'Avenir Roubaix-Tourcoing*,

Dans l'espoir de faire cesser une calomnie aussi odieuse que mensongère, qui me désigne de la populeux quartier de Clivaire comme la tête, comme ayant été l'objet d'un procès-verbal de la part du commissaire de police, pour cris séditieux, envers la mémoire du défunt président de la République, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir insérer ces quelques lignes dans les colonnes de votre estimable journal pour démentir le bruit persistant :

Ce mensonge de provenance inconnue, doit-être l'œuvre d'une personne ayant intérêt à me porter préjudice ;

2° Tant qu'un procès-verbal dressé à ma charge il n'a jam is existé que dans l'imagination de son inventeur, par la raison bien simple qu'aucun délit de ce genre n'a été accompli par moi, ni même par un commerçant quelconque dans mon établissement. Je laisse le public libre de juger à ses façons, les triste moyens qu'employient certains individus d'ailleurs le seul but de causer préjudice à autrui.

Agr'ez, etc.

Aventin,
Cabaretier à la Citerne, rue du Clivaire, Tourcoing.

SPECTACLES & CONCERTS

Théâtre de l'Hippodrome — Pétition à adresser à M. le Maire et à MM. les Conseillers municipaux, au sujet obtenir l'autorisation de donner des représentations le dimanche et le lundi à l'Hippodrome comme au Théâtre de Fontenoy, pendant l'année théâtrale 94-95 Des lists sont déposées chez MM. A. Dermesh, 78, rue du Tilleul ; Cabé rue de la Gare, Café de l'Hippodrome ; O. Brandquant, *rue des Halles, café de l'Arcade*, D'halluin boul. de Paris ; Fauvargue, rue du Coq-Français, au garçon brasseur ; Jourdain, rue de Croix, (Epeule); Cappelle, coiffeur, rue de Boi.

Etat-civil de Roubaix

Du 10 juillet

Naissances. — Marie Delobel, rue Notre Dame, 46 — Alfred Piat, rue Neuve-Jean, maison Cornil — Fernand Loyez, rue d'Arcole, 2 — Georges Demoor, rue du Tilleul, 369 — Edmond Vareckem, *rue Colbert*, 2 — Fernand Vandenbergh, rue Louises Robart, rue du Moulin, 83 — Rosalie Vasbaert, rue des Sept-Ponts, cour Masure, 1 — Elianne Lambert, rue Vélocipède, 5 — Jean Delannoy, 19 — Valentine Couvreur, rue Vauquelin, 4 — Hélène Catteau, rue de l'Ommeau, impasse Lamartine — Marie Slayez, rue Beauvreuil, 37.

Décès. — Hélène Jaquet, 20 ans, Hôtel-Dieu — Madeleine Pinçé, 22 ans, rue des Longues Haies, cour Roussel, 18 — Henri Malard, 21 ans, rue de la Paix, 74.

Mariage. — Pierre : Achille Libert, cardisseur, 21 ans, rue de la Vigne, 53 et Marie Noël, rotondeuse, 21 ans, rue de Lesne, 32.

Etat-civil d'Halluin

Du 24 juin au 9 juillet

Naissances. — Debon Marie, cour Depreze — Mestlagh Maurice, rue de la Paix — Pierchon Jean, rue de Lille — Rigdi Joseph, cour Dhaene Julien, rue Verva — Hus Marguerite, rue du Moulin — Muache Eugène, rue de Linselles — Tanghe Léon, Villers-Cotterets — Vanhove Jean, rue des Champs — Ile Prosper, rue Fresez — Vanhedegoom Robert, rue de Lille — Vandendecke Arthur, rue du Château — Teytens Edmond, Noir Pignon — Strobbe Aimée, rue de l'Ax le — Desplanche Georges, rue Palestro — Vanvaeda Florentine, rue de la Lys — Robbezin Aline, Mont — Tolle Madeleine, Colbrex — Dalrus Célina, Colbrex — Tilleul Marie, Mont — Decorte Madeleine, rue Fresez — Pollet Joseph, rue Saint-Sylvestre Vantenelcere Julie ne, Mont — Bem rd Joseph, rue d'Arbre — Declercq Valentine, Colbrex — Vanhathem Jean, Mont — Lambaere Henri, rue de Linselles — Verly Julie, rue Saint-Hilaire — Detailleur Alphonse, Nouveau-Monde — Bekaert Henri, rue du Nord — Graye Théodore, place Stéphanie — Lemaire Marie, Christ Dal.

Décès. — Vandewaele Jean, rue de la Paix — Vandesale Julien, rue des Ecoles, 65 ans — Vanwaeke Alfred, rue, rue d'Arbre, 2 ans — Fersen Victor, 6 mois, rue du Moulin — Deprettère François, 63 ans, rue de Linselles — Lysacle Pierre, 2 ans, rue de la Paix — Quarnon Paul, 4 ans, rue de la Douane — Dryscheuve Léonie 31 ans, sœur Gen armerie — Vanover cheldre Alphonsé, 10 mois, Mont — Dumoulin Eugène, 56 ans, Colbert — Dhooghe Théodore, 1 mois, rue de la Procession — Hendt Joseph, 8 jours, Colbrex — Desworth Henri, 1 an, rue Fresez — Vanhove Achille, 6 ans, rue du Moulin — Gérard Pauline, 55 ans, *rue des Ecoles* — Lefebvre Joseph, 9 mois, rue de Lille — Seurinck Julienne, 37 ans, rue de la Paix.

Mariages. — Poité René, 29 ans, sortier en laines et Demeestère Virginie, 23 ans, sans profession — Dero Camille, 24 ans, ouvrier de filature et Van den Bussche Léonie, 19 ans, fileuse.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 10 juillet 1894.

Marché aussi peu animé que précédemment avec des cours qui tendent à se tasser.

Le 3 0/0 finit à 100.70, au lieu de 100.75.

Le 3 1/2 0/0 termine à 107.60.

L'Italien s'arrête à 76.50 sans modification sur hier.

Les Sociétés de Crédit n'ont toujours qu'un courant de transactions très restreint.

La Banque de France reste à 3993.

Le Crédit Foncier se tient à 916.25.

Les obligations Foncières et Communales ont donné lieu à de bonnes transactions.

Le Comptoir National d'Escompte est ferme à 507.50.

Ainsi que la Société Générale à 456.

Mais des offres assez nombreuses font reculer le Crédit Lyonnais à 731.25.

Les actions de 500 fr. libérées, de 400 fr. de la Compagnie d'Exploitation des Chemins de Fer Orient ont vu reculer à 417.50.

C'est un placement au cours actuel et d'après les dividendes proposés distribuable, à 5.1/2 0/0.

Les lignes exploitées ont une longueur de 1,364 kilomètres et forment le réseau principal de la Turquie d'Europe.

L'action de la mine d'or de Langlaagte se traite à 113.75.

Les actions Bonnard-Bidault fait 145.

L'obligation des Chemins Economiques finit à 415.

BOURSE DE LILLE

du 10 juillet 1894

EMPRUNTS (VILLES ET DÉPARTEMENTS)

Département du Nord 1870 (obl. 100), 107.50. — Lille 1890 (obl. 500), 500. — Roubaix 1888 (obl. 50), 500 50.

CHARBONNAGES (Actions)

Bruay (s. 500 t. p.) 13475. — Douges (s. 1000 t. p.) 1000. — Lens centième d'action, 245. — Meurchin (s 500 t. p.) 4925.

BONS PANAMA

LOTS du CONGO

délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison

J. BULTÉ

Comptoir de Change

ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX

ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables

Exécution de tous ordres avec les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.

Souscription aux Emissions. — Versement. Coupons.

Paiement immédiat et sans frais de coupons présentés à l'échéance.

BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES

Achat et Vente d'Actions de Charbonnages

Plage de Dunkerque

CASINO

De MALO-les-BAINS restauré à neuf sur la Mer.

200 CHAMBRES

Prix modérés.

GIROUD frères.

A. PAJOT & CH. LEFEBVRE

Comptoir de Change

FONDÉ EN 1879

Siège Social :

LILLE, RUE NATIONALE, 69 bis

Succursales :

ROUBAIX | LILLE-WAZEMMES

6, rue de la Gare. | Rue Gambetta, 1er.

Ordres de Bourse

Exécutés aux bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Amsterdam, etc., aux conditions les plus réduites **Titres** contre **Espèces**,

Opérations à Forfait

Achat et Vente à forfait de tous titres de négociation courante **Titres** contre **Espèces**.

Coupons

Paiement des coupons et titres remboursables présentation, sans escompte ni bordereau à fonds disponibles avant l'échéance, moyennant commission variant selon la durée de l'escompte

Transferts — Conversions — Souscriptions Charbonnages.

Ville de Dunkerque

TOMBOLA GRATUITE

Offerte aux Excursionistes du 14 Juillet

Toute personne arrivant à Dunkerque par chemin de fer dans la matinée du samedi prochain 14 juillet, aura droit *gratuitement* à un billet de la tombola qui sera tiré le soir même à six heures, sur le kiosque de la place Jean-Bart et qui consistera en lots d'ensemble de 100 francs en espèces (Un lot de cinq cent francs et cinq lots de cent francs chacun). Les lots seront payés immédiatement.

Pour recevoir un billet de cette tombola gratuite, l'enfirs de présenter son billet de chemin de fer le 14 juillet avant une heure de l'après-midi aux commissaires de la tombola (vestibule de l'Hôtel de Ville.

Ces avantages sont offerts à tous les porteurs de billets à des station de Dunkerque (billets de la ns de mer, billets d'aller et retour et billets d'excursion).

12.1343.24

GRANDE LIQUIDATION

pour cause de départ

DU MAGASIN DE LINGERIE

AU PETIT PARIS

14, Grande-Rue, 14

ROUBAIX

près la Grande-Place

Dernier mois de vente

Nouveau RABAIS consenti

50 o/o sur toutes les marchandises.

18j.au7j1.6869

HYGIÈNE de LA TÊTE

La Chute des Cheveux

EST INTIMEMENT ARRÊTÉE PAR LA

LOTION RÉGÉNÉRATRICE Dr ROPP

QUI NETTOIE LA TÊTE

ENLÈVE LES PELLICULES

EMPÊCHE LES CHEVEUX DE TOMBER ET LES FAIT REPOUSSER

Emploi très agréable. — Parfum exquis.

Le Flacon : 6 Francs

Brevet général : Rue Richelieu, 16

Maison du Dr ROPP, à BORDEAUX.

PILULES STANDAERT

le meilleur

DÉPURATIF du SANG

Le Dépuratif le moins coûteux.

PRIX : 1f.50 LA BOITE (FRANCO PAR POSTE)

Les PILULES STANDAERT font disparaître à jamais les IMPURETÉS DU SANG.

Les PILULES STANDAERT sont un remède infaillible contre la CONSTIPATION, la GRAVELLE, la PLAQUE d'APPÉTIT, les MAUVAISES DIGESTIONS, les AIGREURS, LOURDEURS de TÊTE, etc.

Phie A. ROUSSEAU, 84, Rue de Rome, Paris, dépôt général, rue Richelieu, 71, Paris.

Phie BRUNEAU, 71, Rue Nationale, LILLE.

Tourcoing : Dépôt chez M. BRUNEAU, pharmacien.

MAUX d'ESTOMAC

Aigreurs, Constipation

Migraines, Mauvaises Digestions

TOUJOURS GUÉRIS par la

POUDRE SALINE RAFRAICHISSANTE du Dr BURGGRAEVE

Professeur interne de l'Hôpital de Gand, Membre de l'Académie de Médecine de Belgique.

N'EXIGE AUCUN CHANGEMENT DE RÉGIME.

PRIX : 1 Franc LA BOITE.

Dépôt : Pharmacie Bouchaert, 71, Rue Nationale, LILLE.

BULLETIN LAINIER

MARCHÉ A TERME

de Roubaix-Tourcoing

DU 9 JUILLET

Cote officielle de 5 heures 1/2

Fraîche de la Plate et de l'Urugay

Livraisons	TYPE 1 qual. ordin. Cote préc.	TYPE 1 qual. ordin. Cote jour	TYPE 2 qual. supér. Cote préc.	TYPE 2 qual. supér. Cote jour	Peigné et laine Type A. Cote préc.	Peigné et laine Type A. Cote jour
Janvier	4 40	4 33			4 75	—
Fév.	4 40	4 40			4 75	—
Mars	4 45	—			—	—
Mars nouv					—	—
Avril	—	—			—	—
Mai	4 60	—			—	—
Juin	—	—			—	—
Juillet	4 30	4 175			4 65	—
Août	4 35	4 175			4 65	—
Septembre	4 30	4 25			4 65	—
Octobre	4 35	4 25			4 70	—
Novembre	4 40	4 275			4 75	—
Décembre	4 35	4 30			—	—

DÉTAIL DES VENTES

Ventes du jour

Type unique		
Août	3.000	4.175
Id.	3.000	4.175
Septembre	10.000	4.30
Octobre	5.000	4.30
Id.	10.000	4.225
Id.	10.000	4.225
Novembre	10.000	4.275
Décembre	15.000	4.275
Id.	35.000	4.30
Id.	10.000	4.325
Janvier	5.000	4.35
Février	5.000	4.30

Après bourse

Octobre	5.000	4.225
Id.	10.000	4.30
Décembre	15.000	4.275
Id.	5.000	4.250
Mars	5.000	4.4.35

Tendance calme.

ANVERS, 10 juillet.

Peignées allemandes de la Plate

Avril 420 0/0; mai 415 0/0; juin 415 0/0; juillet 415 0/0; août 415 0/0; septembre 415 0/0; octobre 417 .? ; novembre 420 0/0; décembre 422 0/0; janvier 425 0/0; février 427 0/0 mars 430 0/0; avril 430 0/0; mai 435 .?.

Ventes 190,000 kilos.

Contrat 1

Peignées Argentines de la Plate

En disponible, il a été traité 21 balles de la Plate au cours et — balles Aurral.

Marché calme.

Bourse commerciale de Paris

Farines : 18 marques.

	Cur.	Cours		Cur.	Cours
Courant	39 50	39 50	4 dern.	39 15	39 15
Août	42 —	42 15	4 nov.	41 60	41 85

Blés

Courant	19 00	19 15	4 dern.	19 15	19 15
Août	19 10	19 50	4 nov.	19 40	19 15

Seigles

Courant	12 —	12 —	4 dern.	12 —	12 15
Août	11 90	11 90	4 nov.	12 —	12 —

Huile de Colza			Huile de Lin		
Courant	45 —	45 50	Courant	47 75	47 75
Août	45 25	45 50	Août	47 75	48 25
4 derniers	46 —	46 25	4 derniers	46 75	48 25
4 nov.	46 50	46 50	4 nov.	46 75	48 25

Sucres blancs

Cour nt	31 63	31 63
Août	31 50	31 50
4 d'octobre	30 37	30 25
4 premiers	30 63	30 50
Roux 88°	—	29 50
Raffiné	104 50	104 —

Alcools

Courant	32 —	30 —
Août	32 25	32 25
4 derniers	32 75	33 75
4 premiers	33 25	33 25
Disponible	—	31 75

BOURSE DE PARIS

3 o/o comptant	100.75		Suez		3.8
3 o/o à terme	100.87		Fives-Lille		670 —
3 o/o amort.	99.85		Lille-Bône		458 —
3 o/o nouveau	100.75		Lille-Prince-Henri		1.8 —
4 1/2 0/0 ancien	106.95		Bons Ceuta Fresnes		19 75
Ville de Paris			Panama actions		
Obliig. 1855-1860	579 —		Id. 1/2		21.50
4 o/o 1876	545 —		Id. coupon		22.50
1882 3 o/o	427 —		Id. 1/2 coupon		10.50
1871 3 o/o	427 —		Id. 1/2		10.50
3 o/o quotidiennes	107.75		Id. coupon		22.50
1876 4 o/o	540 50		Id. 1/2		11.25
1879 4 o/o	540 —		Id. coupon		22.50
1886 4 o/o	540 —		Id. 1/2		11.25
Id. coupon	22 —		Obl. Ch. Fer Ouest		1.8 —
1892 3 fr. p.	414 —		Omnis. Paris		1.8 —
1891 4 400 fr.	374 —		Id. 1/2		1.8 —
1892 4 o/o	456 —		Id. 1/4		1.8 —
Ville de Lille	1860	115 50	Id. 1/8		1.8 —
Id.	1892	456 50	Crédit Foncier		1.8 —
Marseille 1892	456 —		4 o/o Foncier		1.8 —
Dette Tunisienne	455 —		3 o/o Foncier		1.8 —
Banque de France	3977 50		Crédit Lyonnais		1.8 —
Banque de Paris	1.6 50		Crédit Foncier		1.8 —
Banque de Paris 040	1.8 —		4 o/o Turc		1.8 —
Banque d'Escompte	1.8 —		Banque Ottomane		1.8 —
Crédit Foncier	1.8 —		Banque Ottomane		1.8 —
Dynamite Sécal	1.8 —		Rio-Tinto		1.8 —
Id. 1/2	1.8 —		Nord Espagne		1.8 —
500 fr. 3 o/o	1.8 —		Id. 1/2		1.8 —
Id. 1/2	1.8 —		Id. 1/4		1.8 —
Id. 1/4	1.8 —		Id. 1/8		1.8 —
500 fr. 1/2 3 o/o	1.8 —		Id. 1/16		1.8 —
Id. 1/4	1.8 —		Id. 1/32		1.8 —
Comm. 1878 3 o/o	498 —		Id. 1/64		1.8 —
Fonc. 1879 3 o/o	498 —		Id. 1/128		1.8 —
Fonc. 1880 3 o/o	498 50		Id. 1/256		1.8 —
Fonc. 1883 3 o/o	448 —		Id. 1/512		1.8 —
Fonc. 1885 3 o/o	448 —		Id. 1/1024		1.8 —
Fonc. 1886 3 o/o	448 —		Id. 1/2048		1.8 —
Fonc. 1887 3 o/o	448 —		Id. 1/4096		1.8 —
Crédit Lyonnais	731 —		Id. 1/8192		1.8 —
Crédit Mobilier	50 —		Id. 1/16384		1.8 —
Société Générale	456 50		Id. 1/32768		1.8 —
Id.	910 —		Id. 1/65536		1.8 —
Id.	1.8 —		Id. 1/131072		1.8 —
Id.	1192 50		Id. 1/262144		1.8 —
Nord	1795 —		Id. 1/524288		1.8 —
Lyon	1465 —		Id. 1/1048576		1.8 —
Ouest	1021 —		Id. 1/2097152		1.8 —

Imprimerie de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

Le Gérant : E. DUJARDIN.